

BULLETIN D'INSCRIPTION

A RETOURNER UN MOIS AVANT TOUTE FORMATION, ACCOMPAGNE DU CHEQUE D'ARRHES A L'ORDRE DE « LAINAMAC »
A L'ADRESSE DE : LAINAMAC- FORMATION – BP5 23500 FELLETIN

Contact inscription : LAINAMAC - Géraldine CAUCHY - 06 75 60 87 75

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Pays.....Courriel.....Téléphone.....

Date de naissance :/...../..... Lieu (commune et département) : Niveau d'études :

Profession.....Comment avez-vous découvert notre Centre de formation.....

s'inscrit à la formation ou aux formations suivantes :

1)..... Date :

2)..... Date :

3)..... Date :

4)..... Date :

5)..... Date :

suit cette formation dans le cadre du loisir

suit cette formation dans une démarche professionnelle (réponse indépendante du financement par un fonds) :

diversification textile

reconversion professionnelle

diversification agricole

autres, précisez :

Merci de détailler votre projet professionnel en quelques mots :

demande un devis et un programme détaillé pour un organisme financeur (employeur ou fonds de formation)

pour tout financement VIVEA, nous transmet l'attestation de cotisation ou attestation originale d'installation

souhaite déjeuner sur place les midis à la cantine scolaire du Lycée des Métiers du Bâtiment : 6,50€/repas

souhaite réserver des nuitées en dortoir avec salle de bain commune au Lycée des Métiers du Bâtiment : 15€/nuit

vient accompagné(e) d'une personne ne suivant pas la formation et souhaitant participer aux visites pédagogiques si incluses au programme de formation (nous contacter pour connaître le tarif)

vient avec un véhicule personnel avec (nombre) places restantes si besoin de covoiturage

verse les arrhes pour un montant de 30% du coût de formation soit€ (nous contacter pour les tarifs)

Conditions de règlement et d'annulation

Adhésion à l'association

Toute personne s'inscrivant à une formation organisée par LAINAMAC devient adhérent de l'association pour l'année civile en cours.

Règlement

L'acompte, représentant 30% du montant à régler, doit être versé à l'inscription, par chèque à l'ordre de LAINAMAC, au plus tard un mois avant le début d'une formation. Pour les ateliers-découverte des Journées de la Laine, la totalité du montant est à régler à l'inscription. L'inscription n'est validée qu'à réception du chèque d'acompte.

Le solde doit être réglé, au plus tard 15 jours avant le début d'une formation sauf si vous bénéficiez d'un financement par un fonds de formation.

Annulation

En cas d'annulation vous devez nous la signifier par écrit ou par courriel. Aucune annulation par téléphone n'est prise en considération.

1) Pour toute annulation survenant 1 mois avant le début d'une formation, l'association retiendra l'acompte ou la totalité de la somme versée pour les ateliers-découverte des Journées Nationales de la laine de Felletin

2) Si vous ne vous présentez pas le jour du cours ou annulez à moins de 15 jours du début du cours, aucun remboursement ne sera accordé.

3) En cas de force majeure (hospitalisation, blessure vous interdisant de participer) constaté par certificat médical, l'association retiendra 50 € de frais de gestion.

4) L'association se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscriptions est insuffisant et rembourse l'intégralité des sommes versées aux inscrits.

Droit d'image

Les élèves acceptent d'être photographiés par l'organisateur, LAINAMAC, et l'autorisent à utiliser les photos dans le cadre strict de la promotion du Centre de Formation LAINAMAC.

Le20..., à.....

Signature :

LAINAMAC - Centre de formation laine, fibre et couleur

lainamac@lainamac.fr / 06 75 60 87 75 / www.lainamac.fr / BP5 23500 Felletin - N° d'activité : 74 23 00239 23